

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**Réunion du Comité Syndical
du Lundi 27 Mars 2023**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1112	21	10 + 2 pouvoirs	0	7

Vote du budget primitif 2023

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 27 Mars 2023** à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Amiral Tourville) sur convocation du 20 mars 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Yvan TAILLEBOIS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

Monsieur Alain NAVARRET, conseiller départemental, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche (en visio)

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin (pouvoir à M. Daniel DENIS)

Vote du budget primitif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1103 du 1^{er} février 2023 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires 2023 ;

Vu le rapport de séance du 27 mars 2023 et la proposition de budget primitif 2023 annexé, incluant les autorisations d'engagement ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023 du SMEL avec l'intégration des crédits de paiement inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 011, dont les montants s'établissent comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BP 2022	BP 2023
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	363 600,00	444 448,40
012 CHARGES DE PERSONNEL	809 800,00	806 670,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	370 154,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	4 000,00
TOTAL DÉPENSES COURANTES	1 177 405,00	1 625 272,40
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	77 680,77	78 239,43
022 DEPENSES IMPREVUES	47 741,24	12 992,63
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 716 504,46

Chapitres	BP 2022	BP 2023
70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	77 576,00	122 776,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 042 350,00	1 425 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00	0,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00	128 900,00
TOTAL RECETTES COURANTES	1 135 926,00	1 676 676,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 864,00	4 668,00
002 RÉSULTAT REPORTE N-1	162 037,01	35 160,46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 716 504,46

Autorisations d'engagement et crédits de paiement :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	Révision	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024
AE-020 – Projet FEAMP GEDUBOUQ (001)	81 300 €	0	35 575 €	45 725,00 €	0
AE-20 Projet FIRENOR (002)	150 000 €	- 48 043,67 €	71 346 €	30 610,33 €	0

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	237 000,00	293 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	7 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 000,00	206 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	89 000,00	80 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 864,00	4 668,00
020 DEPENSES IMPREVUES	973,10	2 523,49
Reports n-1	18 054,84	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	260 891,94	300 191,49

Chapitres	BP 2022	BP 2023
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	44 500,00	43 598,08
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 000,00	30 000,00
10 FCTVA	14 500,00	13 598,08
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	77 680,77	78 239,43
001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	138 711,17	178 353,98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 891,94	300 191,49

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20230327-1112-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023



Réunion du COMITE SYNDICAL
Lundi 27 mars 2023 à 14H00
à la Maison du Département, Saint-Lô

Vote du budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 ci-annexé, découle du débat d'orientation budgétaire soumis lors de la réunion du comité syndical du 1^{er} février 2023. Quelques ajustements ont été réalisés par rapport aux orientations budgétaires, notamment concernant le résultat définitif 2022 reporté en fonctionnement.

Le budget primitif se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 716 504,46	1 716 504,46
INVESTISSEMENT	300 191,49	300 191,49
TOTAL	2 016 695,95	2 016 695,95

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – L'EQUILIBRE GLOBAL

Chapitres	BP 2022	BP 2023
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	363 600,00	444 448,40
012 CHARGES DE PERSONNEL	809 800,00	806 670,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	370 154,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	4 000,00
TOTAL DÉPENSES COURANTES	1 177 405,00	1 625 272,40
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	77 680,77	78 239,43
022 DEPENSES IMPREVUES	47 741,24	12 992,63
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 716 504,46

Chapitres	BP 2022	BP 2023
70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	77 576,00	122 776,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 042 350,00	1 425 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00	0,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00	128 900,00
TOTAL RECETTES COURANTES	1 135 926,00	1 676 676,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 864,00	4 668,00
002 RÉSULTAT REPORTE N-1	162 037,01	35 160,46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 302 827,01	1 716 504,46

B – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 681 344 euros, hors résultat reporté.

Les participations statutaires s'élèvent à **320 000 euros**.

- **220 000 €** répartis entre les membres, soit 120 000€ pour le Département de la Manche, 80 000 € à la charge des EPCI (selon le détail présenté ci-après) et 20 000 € à la charge du Département du Calvados ;
- **100 000 €** supplémentaires du Département de la Manche.

Participations des EPCI

CA Mont Saint Michel Normandie	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	12 000 €
CC Coutances Mer et bocage	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	6 000 €
CA du Cotentin	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	6 000 €

Les différentes participations finançant les actions du SMEL s'élèvent à **1 105 000 euros**. Elles s'établissent comme suit :

- **375 000 euros** pour le Département de la Manche ;
- **400 000 euros** provenant des financements européens et contreparties nationales ;
- **170 000 euros** de la Région Normandie ;
- **160 000 euros** des autres partenaires.

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : il est prévu d'inscrire **122 776 euros**.

Enfin, le SMEL percevra une recette exceptionnelle du SDEM 50 à hauteur de **128 900 €** afin de compenser la forte hausse des coûts l'électricité.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **4 668 euros**.

Le résultat reporté 2022 de la section de fonctionnement vient s'ajouter aux recettes du SMEL et participer au financement des dépenses pour un montant de **35 160,46 euros** (contre 29 550 € prévus initialement au rapport sur les orientations budgétaires).

C – LES DEPENSES

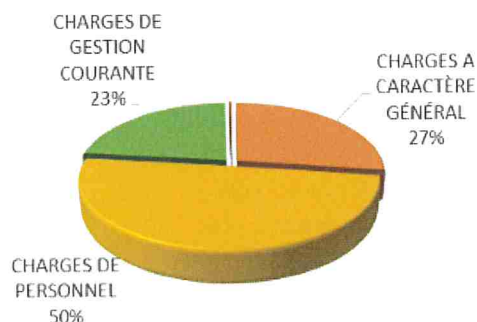
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 716 504,46 euros**.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **806 670 euros** dont 102 000 euros pour le remboursement des mises à disposition des services du Département de la Manche.

Le chapitre 012 a été revu à la hausse depuis le débat sur les orientations budgétaires en raison de la finalisation d'une procédure de rupture conventionnelle engagée avec un agent titulaire, ayant pour conséquence une inscription complémentaire de crédits de 38 600 € (indemnité et indemnisation chômage).

L'enveloppe de **444 448 euros** de **charges à caractère général** (chapitre 011) prévue lors des orientations budgétaires est confirmée, afin d'assurer le fonctionnement du SMEL (dépenses d'électricité, carburant, fournitures...).

Pour les programmes pour lesquels le SMEL est chef de file (GeDUBOUQ, COGECO et SNOTRA 2) la somme de **370 154 €** sera reversée aux partenaires, conformément aux conventions de partenariat, étant précisé que ce même montant est constaté en recettes. Cette somme apparait au **chapitre 65 – Charges de gestion courante** dans la maquette budgétaire.



La dotation aux amortissements est également confirmée à hauteur de **78 239,43 €** et les dépenses imprévues sont renseignées pour un montant de **12 992,63 €**, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les dépenses de prestations pour les projets **FIRENOR** et **GeDUBOUQ** font l'objet d'un marché qui s'étale sur plusieurs exercices. Deux autorisations d'engagement ont été créées à cet effet. La répartition des crédits de paiement est prévue de la manière suivante :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	Révision	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024
AE-020 – Projet FEAMP GEDUBOUQ (001)	81 300 €	0	35 575 €	45 725 €	0
AE-20 Projet FIRENOR (002)	150 000 €	- 48 043,67 €	71 346 €	30 610,33 €	0

Une révision est effectuée pour le programme FIRENOR dans la mesure où celui-ci s'exécutera pour 48 043,67 euros de moins qu'initialement prévu.

Les deux projets seront achevés en 2023.



I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A – L'EQUILIBRE GLOBAL

La section d'investissement s'élève à **300 191,49 euros**.

Chapitres	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	237 000,00	293 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	7 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 000,00	206 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	89 000,00	80 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 864,00	4 668,00
020 DEPENSES IMPREVUES	973,10	2 523,49
Reports n-1	18 054,84	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	260 891,94	300 191,49

Chapitres	BP 2022	BP 2023
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	44 500,00	43 598,08
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 000,00	30 000,00
10 FCTVA	14 500,00	13 598,08
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	77 680,77	78 239,43
001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	138 711,17	178 353,98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 891,94	300 191,49

B - LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à **300 191,49 euros**. Elles se composent de :

- de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de **178 353,98 euros** ;
- d'une subvention du Département de la Manche de **30 000 euros** ;
- du FCTVA pour un montant de **13 598,08 euros** ;
- de la dotation des amortissements pour un montant de **78 239.43 euros**.

C - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement du SMEL devraient s'élever à **300 191,49 euros**. Sont ainsi prévus pour les immobilisations corporelles et incorporelles 213 000 euros et 80 000 euros pour les immobilisations en cours.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **4 668 euros**.

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont portées à **2 523,49 euros**.

Le comité syndical est invité à en délibérer et à voter le budget 2023.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET